

Le grand public peu informé sur l'utilisation des défibrillateurs

L'impact des défibrillateurs sur la mortalité par arrêt cardiaque reste très limité. En cause, un manque d'information et de formation du public ainsi que des appareils difficiles à localiser.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Chaque année, environ 9.000 personnes en Belgique sont terrassées par un arrêt cardiaque, dont 17 à 30% dans l'espace public. D'où l'utilité de défibrillateurs automatiques externes (DAE) pour permettre aux témoins d'administrer un choc électrique le plus rapidement possible.

Impact limité

Et pourtant, d'après le Centre fédéral d'Expertise des Soins de Santé (KCE), l'impact de ces appareils sur la mortalité par arrêt cardiaque restera limité. Une étude anglaise menée sur 17.000 arrêts cardiaques observés par un témoin fait état de 2,4% de chocs délivrés par ce dernier. Une étude danoise similaire aboutit à un chiffre de 2,2%. D'après le KCE, il n'y a pas de raison que le résultat soit différent pour la Belgique.

En cause principalement, un public peu formé à intervenir et un manque de coordination dans la répartition des appareils existant.

L'accessibilité des appareils pose également problème. D'une part parce qu'ils ne se trouvent pas nécessairement dans le voisinage proche et que la plupart d'entre eux, placés à l'intérieur de bâtiments privés, ne sont pas accessibles 24h/24 et 7j/7.

Mais surtout, ces appareils sont difficiles à localiser. Le KCE déplore qu'aucune cartographie complète des DAE existants ne soit possible actuellement. On estime qu'il y en aurait actuellement entre 8.000 et 10.000 sur le territoire, dont 70% détenus par des acteurs privés (clubs sportifs, entreprises, etc.).

Tous ces appareils doivent théoriquement être enregistrés auprès du SPF Santé Publique, mais la procédure est complexe et décourage de nombreux propriétaires. En cas d'arrêt cardiaque, on ne sait donc pas toujours exactement où trouver le DAE le plus proche.

Formations obligatoires

Le KCE recommande dès lors d'agir sur deux registres. D'une part, il faut améliorer le niveau de compétence du grand public via des campagnes d'information et en instaurant une formation obligatoire des jeunes dès l'école secondaire, comme cela se fait dans les pays scandinaves, ou

encore en entreprise.

Pour aller plus loin, il faut raccourcir le temps entre l'arrêt cardiaque et l'utilisation d'un DAE. En effet, chaque minute de retard de la défibrillation réduit la probabilité de survie de 10 à 12%.

Le KCE recommande également l'utilisation d'appareils mobiles par des professionnels tels que la police ou les pompiers. Ou encore la formation de bénévoles qui seraient immédiatement localisables et mobilisables par les services d'urgence lorsqu'ils se trouvent dans le voisinage d'un arrêt cardiaque.

L'exemple scandinave

Certains pays peuvent nous servir d'exemple. Ainsi, les Pays-Bas et les pays scandinaves ont mis en place des politiques très actives de mise à disposition des DAE dans l'espace public. Ces stratégies sont combinées à une sensibilisation du grand public aux gestes de survie, ou à la formation de professionnels (police, pompiers) à des interventions rapides avec des appareils mobiles.

Chaque minute de retard de la défibrillation réduit la probabilité de survie de 10 à 12%.